

20241017 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/60602/aide-medicale-detat--pas-de-financements-supplementaires-en-2025-mais-un-systeme-preserve>

[Actualités](#)



L'AME garantit aux étrangers en situation irrégulière la prise en charge de certains soins médicaux. Crédit : picture alliance

Aide médicale d'État : pas de financements supplémentaires en 2025, mais un système "préservé"

Par [La rédaction](#) Publié le : 17/10/2024

Le gouvernement fait volte-face : alors qu'une hausse du financement de l'Aide médicale d'État avait été annoncée la semaine dernière, ses crédits seront finalement gelés en 2025. Pas question, en revanche, d'en réformer le cadre, ont martelé de concert ministres du Budget et de la Santé. Des positions à contre-courant de celle défendue depuis des semaines par leur collègue de l'Intérieur Bruno Retailleau.

Elle n'en finit plus de faire parler d'elle au sein du gouvernement. Menacée de suppression par le nouveau ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, puis finalement conservée, c'est aujourd'hui le financement de l'Aide médicale d'État (AME) qui agite les discussions. Jeudi dernier, le projet de budget 2025 prévoyait en effet une hausse des crédits de l'AME de 8%, à 1,3 milliard d'euros, contre 1,2 en 2024. Mais un amendement déposé par le gouvernement, et révélé par [RMC](#), a tué la proposition dans l'œuf : les crédits consacrés à l'AME seront finalement gelés pour l'année prochaine.

"On a besoin, comme toutes les dépenses, de savoir mieux les maîtriser", s'est justifié le ministre du Budget Laurent Saint-Martin sur BFMTV. Mais l'AME, "enjeu de santé publique et d'humanité", "sera préservée", a-t-il fait savoir.

A lire aussi

[Médecins du Monde : 86 % des patients éligibles à l'Aide médicale d'État n'ont pas ouvert leurs droits](#)

L'AME est une aide sociale qui garantit aux étrangers en situation irrégulière présents depuis au moins trois mois sur le territoire français la prise en charge de certains soins médicaux. C'est la seule aide dont peuvent bénéficier les sans-papiers en France. **Les soins concernés sont remboursés par l'État, mais sur une base tarifaire de la sécurité sociale.** Cela signifie que le migrant a souvent un "reste à charge". Exemple : si un sans papier a besoin

d'une couronne dentaire à 500 euros et que la base de remboursement est de 100 euros, le migrant devra payer de sa poche 400 euros.

Près de 0,5% du budget de l'État

À plusieurs reprises, Bruno Retailleau a affirmé vouloir réformer l'AME et la remplacer par une aide médicale d'urgence aux contours drastiquement réduits. Dans une interview à TF1 le 23 septembre, [le ministre avait annoncé vouloir remplacer l'AME par une "aide médicale d'urgence"](#). S'alignant par la même occasion sur la ligne du Rassemblement national qui pendant la campagne des législatives anticipées cet été, indiquait vouloir la remplacer par "une aide d'urgence vitale".

Pourtant, le budget de cette aide tant décriée ne représente que 0,47 % de celui de l'assurance maladie – une proportion stable depuis des années. Et donc une goutte d'eau dans le budget de l'État. De plus, ses 439 000 bénéficiaires potentiels représentent moins de 1% de la population française.

"Un sujet de santé publique"

En terme de santé publique aussi, réformer l'AME serait un "non-sens", s'était ému [Mathieu Quinette, coordinateur du programme mineurs non accompagnés de Médecins du Monde](#). "Si on ne permet pas aux étrangers de se soigner, ils vont tomber malades. Et s'ils tombent malades, il y a de grandes raisons que la population tombe malade elle aussi [...] Si les étrangers n'ont plus accès à l'AME, ils vont sursaturer l'hôpital public."

Ce matin, la ministre de la Santé Geneviève Darrieussecq l'a confirmé sur [France Inter](#) : "le cadre général" de l'Aide médicale d'État "ne changera pas". "C'est le système le plus contrôlé, le plus sûr", a-t-elle insisté. "L'aide médicale d'État, c'est un sujet de santé et de santé publique, voire de salubrité publique [...] Je ne suis pas pour sa suppression".

Début octobre, elle avait déjà assuré qu'il n'était pas question de toucher au dispositif. "C'est aussi une assurance sur la santé des Français pour éviter certaines contagions", avait-elle souligné. "Il ne faut pas avoir de tabou avec ce sujet, mais il ne faut pas créer des fantasmes".